

## Annexe 5 : Rapport d'activité 2023 des ACT - hébergement

### Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2024

Données **2023**

#### - Appartements de coordination thérapeutique -

Définitions : On appelle **personne accompagnée ou résident**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle **accompagnants**, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Loire
Année	2023

*Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra*

#### I. La structure

##### 1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	ACT les 4 Saisons
Personne à contacter	BROQUAIRE Cécile
N° FINESS de l'ACT	420013799

Adresse	150 rue Antoine Durafour
Code postal	42100
Commune	SAINT-ETIENNE

Téléphone	06 22 87 04 21
Adresse électronique	<a href="mailto:cbroquaire@association-acars.fr">cbroquaire@association-acars.fr</a>
Site Internet	<a href="http://www.association-acars.fr">www.association-acars.fr</a>

##### 2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	ACARS
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement	420000986
Structuration de l'établissement	Association gestionnaire pluri établissements

Adresse	150 rue Antoine Durafour
Code postal	42100
Commune	SAINT-ETIENNE

Téléphone	04 77 42 81 10
Adresse électronique	<a href="mailto:siege@association-acars.fr">siege@association-acars.fr</a>
Site Internet	<a href="http://www.association-acars.fr">www.association-acars.fr</a>

### 3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

		Oui/Non	Précisez :
Etablissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez soi d'abord ...	Oui	ACT HLM et LAM.
	CSAPA, CAARUD	Non	
Etablissement/service médico-social	Secteur des personnes âgées	Non	
	Secteur des personnes en situation de handicap	Non	
Etablissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile		Oui	Résidence Accueil, CHR
Etablissement/service sanitaire		Non	
Service de prévention et d'accueil dont maraude		Oui	Service de Prévention Spécialisée
SIAO, 115		Non	
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle		Oui	ACI
Autre structure ou dispositif		Oui	Equipe Mobile Santé Précarité et Dispositif de soutien psychologique

### 4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

		Oui/Non	
Frais de siège	non		Si oui, date d'autorisation

Article R314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

### 5- Evaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	30/06/25
---	----------

## 6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	01/07/2023
Date d'échéance	30/06/2028

Oui/Non

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?

Oui

Précisez lesquels

Enfant ou adulte de - de 60 ans. Prise en charge médico, psycho-sociale possible en logement autonome. Accès et coordination des soins, Compréhension de la maladie, traitement (éducation thérapeutique). Autonomie dans la vie quotidienne ou aide possible. Être en capacité d'adhérer au projet de service qui induit des temps collectifs. Si la maladie chronique est associée à une pathologie psychiatrique et/ou d'addiction celles-ci doivent être prises en charge localement et être le plus stabilisés possible. Pouvoir délocaliser les soins si la personne est issue d'un autre département. Niveau de dépendance moyen respectant un GMP < 300 sur l'ensemble des usagers du site de Valbenoite.

## 7- Partenariats/conventions

	Oui/Non	Dont nombre de partenariats formalisés	Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie	Oui	1	Association RIMBAUD (CSAPA et CAARUD) Améliorer la prise en charge des publics sur le volet addiction (consultations avancées sur site notamment).
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	Non		
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"	Oui	2	SESCO , ALLP dans le cadre de partenariat opérationnel sur des situations précises.
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés	Oui	4	UCSA, CIDO, AISPAS. L'ACARS est membre du GCSMS UCSA, Centre de soins Amaelles pour la réalisation des soins chez les résidents.
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs	Oui		JALMALV Améliorer l'accompagnement des personnes et de leur entourage dans l'accompagnement fin de vie

Avec des CeGIDD			
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)	Oui	1	DAC LOIRE permettre une fluidité dans les orientations et le parcours des personnes
Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux	Oui		
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des CPAM	Oui	1	Favoriser le non recours aux soins et le non recours aux droits (traitement des dossiers)
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies	Oui	1	La pharmacie La Cotonne. Favoriser la prise en charge des personnes accompagnées.
Avec des laboratoires de biologie médicale			
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés			
Avec l'administration pénitentiaire			
Avec des associations caritatives	Oui	1	La Banque Alimentaire. Livraison de colis toutes les deux semaines
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir	oui	1	Bibliothèque de tarentaize pour l'accès à la culture (emprunt...)
Avec des bailleurs			

Autres, précisez	Oui	3	Envie pour l'achat d'électroménager à prix réduit L'URIOPSS : fédération à laquelle L'ACARS adhère. Ligue contre le cancer.
------------------	-----	---	---

TOTAL 15

#### Commentaires

Le service projette de travailler d'une façon plus importante sur l'accès au sport et à la culture en lien avec le Dahlr42. Une convention avec la pharmacie du Centre (rue Louis Braille) est en cours d'élaboration afin de permettre une délivrance des traitements pour les personnes sans domicile fixe ou stables accompagnées par les ACT et l'EMSP de l'ACARS.

## II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSTIF ACT

A partir du compte administratif :

#### Recettes :

GI : Produits de la tarification	567 589 €
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	7 417 €
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	38 953 €

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	6 688 €
---	---------

#### Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	79 958 €
GII : Dépenses liées au personnel	402 471 €
GIII : Dépenses liées à la structure	107 617 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	9 011 €
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	435 €

Décriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

Les personnes accompagnées bénéficient d'une aide au transport (10 euros pour l'abonnement mensuel stas si des droits C2S sont ouverts; 1 carte 10 voyages par mois ou voyages à l'unité) pour se rendre à leurs RDV médicaux lorsqu'ils sont en mesure de les assurer en autonomie et sur le service

au besoin.

Versement d'une aide alimentaire hebdomadaire, selon la composition familiale, en cas d'absence de ressource.

Commentaires

--

### III. L'EQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective	convention de 1966
-----------------------	--------------------

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste	0,04			0,04
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)	1,74			1,74
Psychologue	0,26			0,26
Kinésithérapeute				0,00
Diététicien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social	0,65			0,65
Educateur spécialisé				0,00
Educateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur	0,80			0,80
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	0,88			0,88
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00

Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur	0,03			0,03
Chef de service	0,80			0,80
Assistant de direction	0,42			0,42
Secrétaire				0,00
Comptable	0,18			0,18
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier	0,36			0,36
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00

autres précisez :

Autres cadres de direction	0,44			0,44
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
<b>Total</b>	<b>6,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6,60</b>
Stagiaires	0,12			0,12
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?  
 ?

Effectifs réels dans la structure	21	dont 3 CDD de remplacements
Nombre de départs dans l'année	4	
Nombre de recrutements dans l'année	4	dont 3 CDD de remplacements

Temps partagés entre membres de l'équipe :  
 :

pour des réunions d'équipe	125,5
pour des synthèses	43
pour de l'analyse des pratiques	13,5

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

La présence d'accompagnants à un impact sur le temps de travail de l'équipe (accompagnements ponctuels, soutien aux aidants, échanges autour des situations des personnes dans le cadre des réunions d'équipe )

L'association, dans un souci de soutien aux équipes, propose et met en place des séances d'APP exceptionnelles lors d'évènements marquants nécessitant une mise au travail particulière ( après un décès par exemple). Cette année, une APP exceptionnelle dans ce contexte à été mise en place.

#### IV. LA FILE ACTIVE

File Active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	9	13		1	23
<b>Dont</b> nombre de personnes allophones	2	5			7
<b>dont</b> nouvelles personnes accompagnées dans l'année	3	6			9
<b>dont</b> nombre de sortants dans l'année	5	3			8

Langues parlées par les personnes accompagnées allophones

**albanais,  
russe,  
georgien, portugais (langues antionales de l'Angola)**

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année	8	5	13
<b>dont</b> nouveaux accompagnants dans l'année	4	3	7

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	9
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	6
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	2
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	1

9

#### V. CAPACITES ET MODALITES D'HEBERGEMENT

##### 1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	16
dont nombre total de places installées au 31/12	16

dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	0
--	---

## 2- Modalités d'hébergement

	Nombre de places installées
En hébergement individuel	16
en hébergement semi-collectif	
en hébergement collectif	
Total	16

	Oui/Non
Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	non
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	Oui

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	16
--	----

### Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

Nous avons accueilli sur cette année 9 résident.e.s avec un ou plusieurs accompagnants soit 39% de la file active des personnes accueillies. 61% des résident.e.s sont isolé.e.s. lors de leur arrivée sur le service. La présence des accompagnants permet un soutien supplémentaire pour les personnes accueillies. La notion de collectif et d'activités visant à lutter contre l'isolement est importante sur le service.

## VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### 1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)

Personne de nationalité française (CNI, passeport, sans document...)	6	1
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne	1	
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière	15	6
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière	1	1

autres précisez :

Ne sait pas/ non renseigné		
Total	23	8

## 2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :	Personnes accompagnées pendant	Personnes sorties dans l'année (file
	l'année (file active) : situation à l'entrée	active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base	21	7
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base	2	1
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	23	8

Protection complémentaire :	Personnes accompagnées pendant	Personnes sorties dans l'année (file
	l'année (file active) : situation à l'entrée	active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire	21	7
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire	2	1
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	23	8

	Personnes accompagnées pendant	Personnes sorties dans l'année (file
	l'année (file active) : situation à l'entrée	active) : situation à la sortie
Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance ALD	13	6
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD	9	1
Ne sait pas/ non renseigné	1	1
Total	23	8

## 3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	2	1
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	6	3
Sans revenu	9	2

autres précisez :

ADA	4	1
Allocation mensuelle	1	1
Allocation jeune majeur	1	
Ne sait pas/ non renseigné		
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>8</b>

#### 4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi (temps plein ou partiel)	0	1
Scolarisé ou en formation	1	
Demandeur d'emploi		2
Retraite ou préretraite		
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation	11	2
Sans autorisation administrative de travailler	8	1

autres, précisez :

Arrêt de travail	3	
décédées		2
Ne sait pas/ non renseigné		
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>8</b>

## VII. ACTIVITES REALISEES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

### 1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année 11

### 2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernés
Médecin	36	11
Personnel paramédical	211	23
Psychologue	115	23
Professionnels de la filière socio-éducative	358	23
Directeur ou chef de service	76	23
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	69
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	23

Précisez ces activités de groupes

2 sessions de 4 séances groupes photolangage ont pu être co-animés par l'IDE et la psychologue du service pour 21 personnes accompagnées.  
 8 actions d'éducation thérapeutique (hygiène alimentaire, maladies hiver, hygiène et virus ) ont également été proposées, elles ont concernées 17 résident.e.s différents).  
 Dans ces actions, a été mis en place, une action intimi'thé permettant aux dames accompagnées de pouvoir parler de l'hygiène intime et de la santé sexuelle. Concernant 14 personnes sur la file active.  
 25 activités ont été proposées par les travailleurs sociaux sur l'extérieur (bowling, cinéma, sorties natures, sorties dans la ville, piscine). 25 activités de groupes ont été menées : petits déjeuner collectifs, repas collectifs, temps de pause savoureuse partagée le vendredi midi elles ont concernées 23 personnes différentes.

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	162
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	23

### 3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui/Non
Existe t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	0
---	---

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année			
	Total		0

Décrivez le type de suivi proposé

Les résident.e.s sortant des ACT peuvent bénéficier d'un accompagnement "Post ACT" afin de permettre de s'assurer de la bonne mise en place et tenue de l'étayage proposé à la sortie du dispositif. Il peut s'agir de finalisation d'un soutien psychologique également.

#### 4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	5
Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, ...	7
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	7
Pharmacien, pharmacien à domicile	
Kinésithérapeute	
Diététicien	
Ophthalmologue, opticien	2
Pédicure, podologue	1
Dentiste, orthodontiste	4
Ergothérapeute	
Psychologue	
Médecin traitant	17
Médecin généraliste (non médecin traitant)	
Psychiatre	2

Autres médecins spécialistes (chirurgie)	6
Autres médecins spécialistes (soins)	12
CAARUD, service addictologie...	4

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Hôpital de jour	5
EMPP	1
Service d'interprétariat	6
Conseiller en insertion professionnelle	1
Accès à la formation/alphabétisation	4
Juriste, avocat	2
Service pénitentiaire d'insertion et probation	0
Tutelle, curatelle	3

autres professionnels, précisez :

TISF	2
auxiliaire à la vie sociale	3
IME	1
SPADA	1
SIAO	4

Commentaires

La liste des partenaires et des professionnels de santé et sociaux intervenants auprès des résident.e.s. du service sont nombreux.

#### 5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

non concerné cette année

#### 6- Descriptif qualitatif de l'activité

L'accompagnement global proposé par l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur différents supports : entretiens individuels, visites à domicile, groupe à médiation, médiation thérapeutiques,

accompagnements extérieurs... Les accompagnements physiques des résidents aux rendez-vous médicaux et administratifs (Préfecture, juriste...) sont nécessaires et permettent de sécuriser le parcours médico social (mise à plat de la situation globale et déclinaison des axes de travail à partir des besoins et attente de la personne accompagnée). Ils permettent de rassurer ou soutenir le résident lors de ses démarches. Parallèlement, cela permet de faire une évaluation, d'identifier les problématiques, de rencontrer et se faire connaître auprès des professionnels de santé et autres partenaires qui interviennent auprès des résidents. Les accompagnements médicaux permettent également de rediscuter du RDV médical et de s'assurer de la compréhension de la maladie et de la

## VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

### 1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	16	32	1		49
<b>dont</b> nombre de candidatures avec accompagnant	8	6			14

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique  
Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	1	1	1		3
Hépatite B					0
Hépatite C		2			2
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	3	7			10
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	1			2
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	2	3			5

Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	1	3			4
Accident vasculaire cérébral invalidant		2			2
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave		1			1
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	1				1
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	1	4			5
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0

Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques	1	1			2
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addictions		2			2
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique		2			2
algodystrophie		1			1
endométriose	3				3
syndrome de sharp	1				1
maladie autoimmune	1				1
Thalassémie		1			1
Suite d'hospitalisation		1			1
Ne sait pas, non renseigné					0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>49</b>

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ? Voir les listes des pathologies ci-dessus	26
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	11

## 2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	9
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	4

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Etablissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	2
Etablissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	
ACT d'un autre gestionnaire	

Etablissement social d'hébergement du dispositif AHI	1
Etablissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	1
SPIP ou USMP	
Association d'aide aux malades	
Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personnes ou des proches	1
Initiative du médecin traitant	
Professionnels du 1 <sup>er</sup> recours	
Equipe mobile santé précarité et maraude	
115/La veille sociale/le SIAO	1
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

Service MNA (mineur non accompagné)	1
SPADA	1
ARS	1
Ne sait pas, non renseigné	

Total 9

### 3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12	4
Nombre de refus de candidature calculé	36

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	
Nombre de refus car la personne manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	3
Nombre de refus en raison des conduites addictives	5
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	2
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	1
Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome	
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	
Nombre de refus car uniquement un besoin urgent d'un logement	7
Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	3
Nombre de refus car le dossier est incomplet	
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	4
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	

Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	
Nombre de refus car la personne est hors critère sociaux (trop de revenus, ...)	

autres, précisez :

personne décédée	1
hors critère d'âge	2
demande ACT HLM réorientation	8
Ne sait pas, non renseigné	
Total	36

Commentaires

Nous avons constaté cette année encore un grand nombre de demandes n'entrant pas dans le cadre au plan médical :

o Problèmes de santé mineurs (ex : fibrome utérin..), non chroniques, ou pathologies infectieuses « aiguës » et contagieuse (tuberculose...) : problème sous-jacent autre notamment sur la question de logement

o Problème psychiatrique au 1er plan

o Problème addictif au 1er plan ou prépondérant non pris en charge entraînant des complications sur le plan somatique.

- Problèmes de situation administrative au 1er plan

- Un besoin d'étayage important sur le quotidien (logement...) avec une réorientation sur le dispositif LAM ou LHSS.

- Une demande axée sur la question du logement à la suite de sortie de dispositifs de type

## IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

### 1- Age des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	2
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	13
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	8
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	0
Total	23

### 2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	21
domiciliées dans un autre département de la région	2
domiciliées dans d'autres régions	
Sans domiciliation	

autre, précisez

Ne sais pas, non renseigné	
Total	23

### 3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	2
ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	14
sans hebergement	7

autre, précisez

Ne sais pas, non renseigné	
Total	23

### 4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	19
En couple	4
Ne sait pas, non renseigné	

Total 23

### 5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	0
--	---

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	0
Suspension de peine pour raison médicale	0
Sortie de prison (libération)	0
Ne sait pas, non renseigné	0
total	0

Commentaires

Nous n'avons pas accueilli de personne sous main de justice.

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

**Pathologie chronique principale** (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH		1			1
Hépatite B					0
Hépatite C		1			1
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	4	1			5
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant		1			1
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	2	1			3
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves		4			4
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	2	3		1	6
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0

Tuberculose active, lèpre	1	1			2
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	9	13	0	1	23

### Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie ... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	11
--	----

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	1			2
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	4	3			7
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)					0

Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	1	4			5
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction		3			3
Obésité morbide					0
					0
					0

					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>

### 7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	3
Usage à risque ou nocif de tabac	7
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	2
Traitement de substitution aux opiacés	1
Usage à risque ou nocif de médicaments	2
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	1

Commentaires

L'association a conventionné avec l'Association Rimbaud afin de proposer des consultations avancées sur le service. Nous travaillons également avec l'UTDT ainsi que le CSAPA 42 afin de proposer un accompagnement spécifique aux résidents concernés. Conscients des enjeux, l'association a formé l'intégralité de l'équipe au "langage commun en addictologie" sur cette année 2023.

### 8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes

accompagnées :	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	5	8		1	14

Commentaires

Les reconnaissances MDPH du handicap des personnes accompagnées sont liées aux questions de droit au séjour pour les personnes en attente de régularisation. Aussi, nous comptons un nombre plus importants de personnes pour lesquels la reconnaissance MDPH à été réalisée lors des sorties dans l'année.

### X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

#### 1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes)	8
---	---

## 2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	2
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	1
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	1
ayant accédé à un hébergement perenne chez des proches	1
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	
ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	1
ayant intégré un LAM	1
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	
ayant été admis en hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitenciaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	

autre préciser,

Une personne a intégré un hôtel via le 115 faute de solution pérenne sur une exclusion	1
Ne sait pas, non renseigné	

total 8

Parmi ces sortants, combien

ont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	0
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	1
ont été exclus du dispositif	1

Commentaires

Les freins liés à la sortie des résidents sont les mêmes que les années précédentes et ont tendance à se renforcer sur les questions :

- liées aux droits au séjour (insécurité liée au possible non renouvellement du titre de séjour, pas de droit au séjour ouvert...),
- aux orientations spécialisées de type FAM
- aux orientations sur les dispositifs relevant de l'AHIL (Accueil Hébergement Insertion Logement) avec

des délais d'attente relativement longs.

## XI. LES DUREES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers-retours)      Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 6 mois	4	1
6 à 12 mois	6	2
12 à 18 mois	3	0
18 à 24 mois	1	2
plus de 2 ans	1	3
	15	8

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)

554

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :

durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)

durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)

durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation

(= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)

0,87

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

Nous notons un taux d'occupation concernant les ACT avec hébergement assez stable par rapport à l'année dernière. Ce chiffre peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Un turn over important encore cette année. En effet, nous comptons 10 nouvelles admissions sur l'année.

- La remise en état des logements à la sortie de service des résidents. (Rachat de matériel dysfonctionnant ou endommagé, peinture...)

-Déménagement du service (collectif, bureaux et 7 changements d'appartements pour nos résidents)  
-Nombreuses candidatures pour lesquelles les critères d'admission n'étaient pas recevables comme expliqué précédemment.  
-Mise en place de ces nouvelles modalités d'accompagnement et nécessité de rencontrer les partenaires pour communiquer et revenir sur les différentes modalités d'accompagnement proposées à l'ACARS (Différences entre EMSP, ACT, ACT HLM et LAM à repositionner).